

66A - e

Autres installations et ouvrages agricoles

Formule e - Autres installations et ouvrages agricoles (p. ex. mouvements de terre, chemin d'accès, mur de vigne, filet paragrêle, etc.)

Justification du besoin de l'installation et autres remarques (**champ obligatoire**)

(La DGAV se réserve le droit de demander tout document complémentaire suivant l'objet de la demande)

Utilisation d'une batterie pour augmenter l'autoconsommation photovoltaïque de l'installation. La réglementation incendie impose de mettre la batterie à 7,5 m du bâtiment, d'où la nécessité de créer une plateforme béton qui accueillera l'ensemble des appareils électriques de l'installation solaire.

Renseignements sur l'installation projetée

Description	propriété	location	N° parcelle	Dimensions (m1,m2,m3,etc)
Plateforme + install élec	X		3200 3223 DDP	2 m x 6 70 m x 2 00 m

Le projet est-il destiné à une association ? si oui, quel type ?

- ☐ Communauté partielle d'exploitation (CPEX), ☐ Communauté d'exploitation (CEX), ☐ Copropriété
☐ Droit de superficie (DDP)

Lieu et date:

Le propriétaire :



le 07.10.25

L'exploitant :

Direction général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Secteur Améliorations Foncières, Avenue de Marcelin 29, case postale, CH – 1110 Morges, 021 316 62 00, info.dgav@vd.ch

Direction générale du territoire et du logement (DGT), Direction des autorisations de construire (DAC), Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch